

REFERENT Morale 4G/TTR/TQ/P

Référentiel:

Programme CF 181/2002/240 intitulé "Programme d'études du cours de morale-Humanités générales et technologiques-Humanités professionnelles et techniques. Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice."

A. Respect des contenus du programme: savoirs et savoir-faire

Référent :

« Le cours de morale rejoint les objectifs de la formation générale en visant, de manière spécifique, à mettre chaque élève en situation de devenir un être authentique qui s'informe, cherche, se choisit, se structure et opte pour des solutions constructives au départ de contextes socio-économiques et culturels. » Programme de morale CF 181/2002/240

Principes généraux p.1-2

En 4^{ème} année, pour toutes les filières, le programme (p. 81-94) prévoit de construire les bases d'une citoyenneté démocratique ouverte sur le monde et de développer une valeur essentielle, l'humanisme, par le biais d'une seule grande question « Qu'est-ce que l'homme ? ». Il est prévu que celle-ci soit déclinée selon 3 Modules (M1 Les chemins hésitants vers l'humanité, M2 Spécificité de l'être humain, M3 L'homme, une liberté).

Les concepts à développer sont répertoriés (M1 animalité, humanité ; M2 spécificité de l'homme : perception, émotion/sentiment, désir, amour, conscience, pensée ; M3 l'homme une liberté : étonnement/questionnement, morale, laïcité, action).

Outre l'humanisme, d'autres valeurs à aborder prioritairement sont citées : distanciation, dynamisme, authenticité, autonomie, laïcité, tolérance, engagement.

Il convient de développer les concepts et valeurs cités avec tous les élèves, dans les différentes filières, et de conceptualiser ceux-ci (synthèses formatives et/ou formatrices) notamment, à partir de thèmes formulés dans le programme à titre de suggestion. Le professeur exercera sa liberté pédagogique en choisissant parmi les situations d'apprentissage - thèmes- suggérées, celles qui sont les plus appropriées au groupe-classe de manière à développer les compétences spécifiques à ce niveau d'enseignement. Les situations d'apprentissage envisagées permettront la formulation de problématiques philosophiques et morales. Ces dernières seront développées en activant les savoirs (notions, concepts, valeurs) et savoir-faire clairement identifiés et explicités.

B. Adéquation entre les activités proposées et les compétences

Le programme détermine 4 compétences disciplinaires « Sentir/ressentir », « Penser/faire sens », « Choisir », « Agir » visant les finalités et les objectifs majeurs du cours.

Leur mise en œuvre est assurée par la pédagogie spécifique du cours de morale ; celle-ci rencontre les prescrits du Décret Missions et la pédagogie par compétences. (cfr Pr.p.18-21)

L'enseignant est amené à mettre en œuvre des situations d'apprentissage visant l'acquisition par les élèves de savoirs et de savoir-faire susceptibles d'éveiller les savoir-être qui doivent s'entendre comme des dispositions à l'ouverture, à la prise de conscience et à l'institution de soi par soi.(cfr Pr.p.12)

A côté des compétences disciplinaires, le programme formule des objectifs spécifiques à poursuivre par module pour chaque année d'études; ils servent de guide pour le choix d'activités pertinentes et cohérentes eu égard aux objectifs et finalités du cours.

C. L'évaluation

Le programme de morale a adopté la définition de la compétence formulée dans le Décret « Missions prioritaires de l'Ecole » cfr Pr. p.12.

Toutefois, il formule une réserve sur l'évaluation des savoir-être : les compétences étant considérées comme des outils de réalisation de soi et non comme des performances à atteindre encore moins comme des normes ou des modèles, seuls les savoirs et savoir-faire sont susceptibles d'être pris en considération dans une évaluation cotée dont les critères peuvent être clairement établis.

En cours d'apprentissage, le professeur veillera à apprécier les progrès accomplis par l'élève, à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage afin de lui permettre d'améliorer et de réajuster son cheminement.

De plus, à la fin de chaque module, le programme prévoit que l'élève réalise un bilan personnel en termes de valeurs et d'attitudes (évaluation formatrice qui permet l'auto-régulation des apprentissages par l'apprenant); les formes de réalisation (journal, portfolio, exposé, affiche, exposition...) et les modalités d'évaluation sont laissées à l'appréciation du professeur dans le respect des principes rappelés ci-dessus.